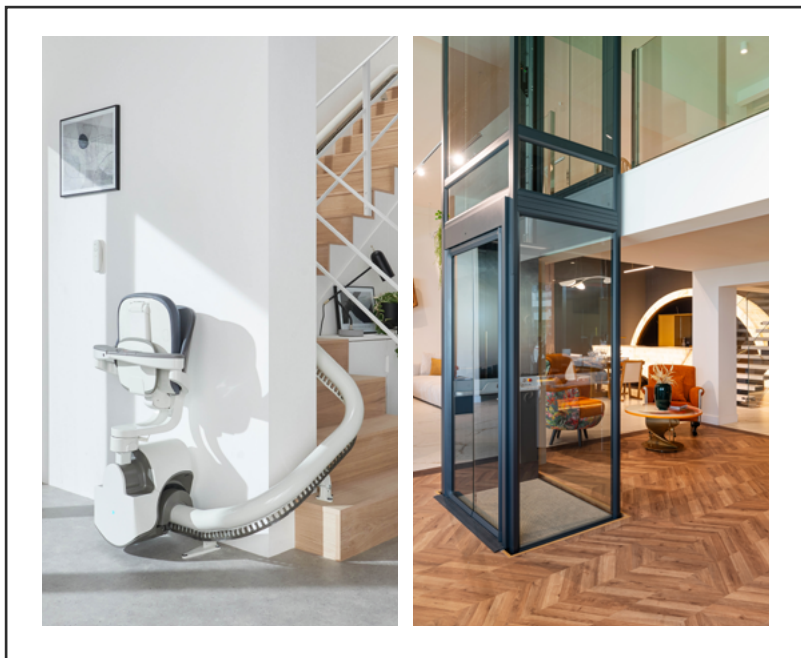


# LES AIDES ET FINANCEMENTS



Monte-escalier et ascenseur privé

# SOMMAIRE

## LES DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES

- 5 L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA)
- 5 La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- 5 Les avantages fiscaux liés aux travaux
- 6 Ma Prime Adapt'
- 8 Les collectivités territoriales
- 8 Les mutuelles
- 8 Le prêt de la CAF
- 8 Le prêt « Action Logement »



## Les dispositifs d'aides financières

### L'ALLOCATION PERSONNALISÉE À L'AUTONOMIE (APA)

L'APA est une aide qui permet de prendre en charge les frais liés à la perte d'autonomie notamment l'installation d'un monte-escalier pour favoriser le maintien à domicile.

La prise en charge dépend des ressources du bénéficiaire et du degré de perte d'autonomie, évalué grâce à la grille AGGIR.

#### *Comment faire la demande ?*

La demande de l'APA se fait auprès du Conseil Départemental, du CCAS ou du CLIC.

### LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH)

L'aide versée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) vise à aider les personnes à mobilité réduite pour l'aménagement de leur logement.

#### *Les conditions d'éligibilité*

- Le logement concerné doit être la résidence principale et situé en France
- Être propriétaire du logement où sera installé l'équipement
- Avoir entre 20 et 60 ans

#### *Le montant de l'aide*

L'aide peut atteindre 50% maximum du montant total des travaux plafonné à 10 000 €.

### LES AVANTAGES FISCAUX LIÉS AUX TRAVAUX

L'installation d'un monte-escalier ou d'un élévateur privatif fait partie des travaux pouvant bénéficier d'une réduction de TVA avec un taux à 5,5%.

#### *Les conditions d'éligibilité*

Pour bénéficier de la TVA réduite vous devez être propriétaire ou locataire d'une résidence principale ou secondaire en France.

## MA PRIME ADAPT'

Ma Prime Adapt' a pour but d'améliorer l'habitat des personnes âgées. Cette prime fait partie des mesures gouvernementales comprises dans le plan anti-chute qui doit réduire de 20% le nombre de chutes chez les seniors d'ici 2027. L'aide est cumulable avec l'APA et la PCH.

### Les conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de Ma Prime Adapt', il faut soit :

- Être âgé de 70 ans ou plus ;
- Être âgé de 60 à 69 ans (avec une perte d'autonomie GIR 1 à 6) ;
- Être en situation de handicap et pouvoir attester d'un taux d'incapacité supérieur à 50% ou être éligible à la PCH
- Vivre dans la résidence concernée par les travaux, propriétaire ou locataire.

### Le barème de ressources pour les régions hors Île-de-France

Nb de personnes composant le ménage	Revenus très modestes	Revenus modestes
1	Jusqu'à 17 363 €	Jusqu'à 22 259 €
2	Jusqu'à 25 393 €	Jusqu'à 32 553 €
3	Jusqu'à 30 540 €	Jusqu'à 39 148 €
4	Jusqu'à 35 676 €	Jusqu'à 45 735 €
5	Jusqu'à 40 835 €	Jusqu'à 52 348 €
Par personne supplémentaire	5 151 €	6 598 €

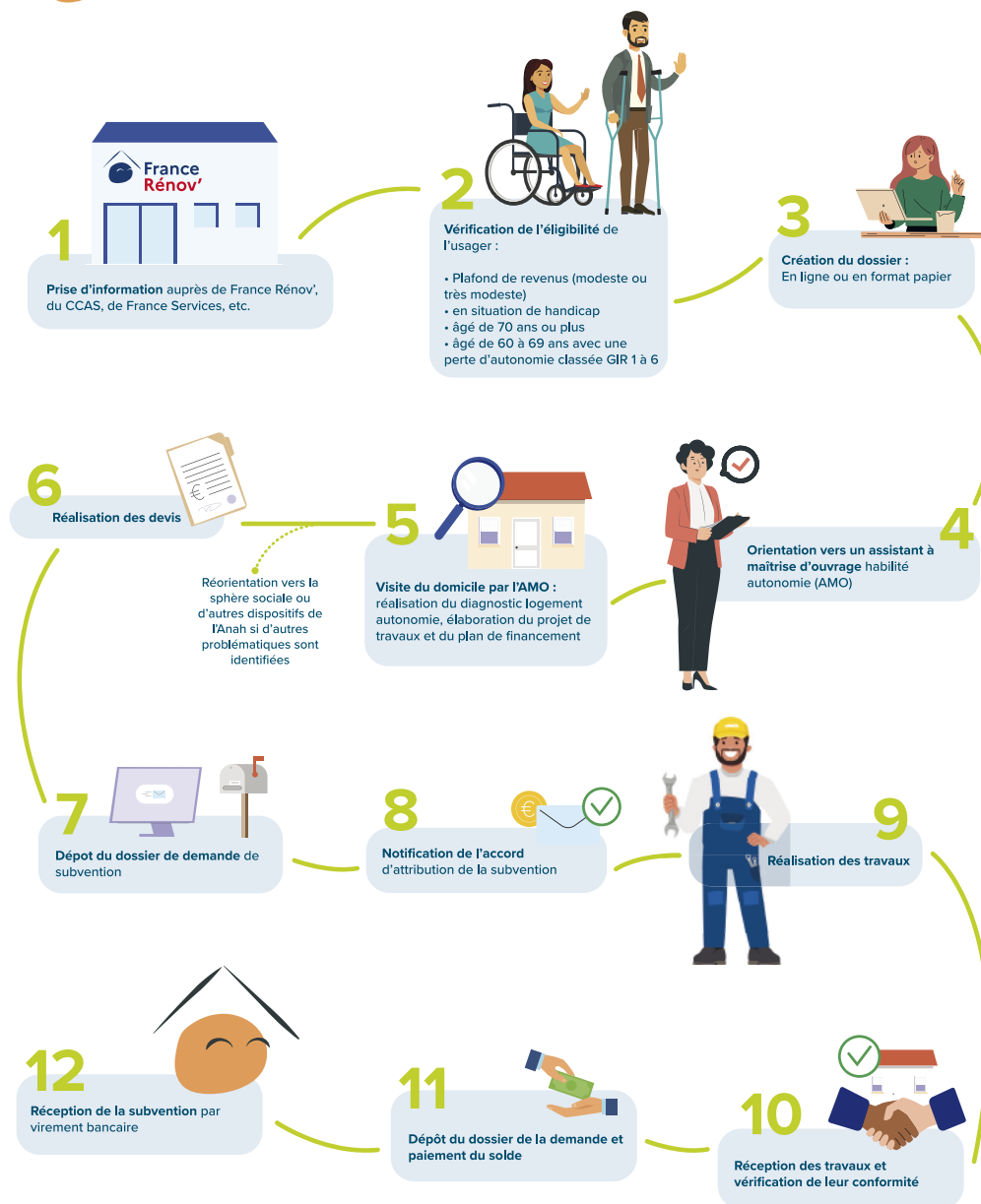
### Le montant

Selon les ressources, l'aide prend en charge 50% ou 70% du coût des travaux dans la limite de 22 000 € soit une aide maximale de 15 400 €.

### Comment faire la demande ?

La demande est à faire auprès de l'ANAH dont vous dépendez selon votre lieu d'habitation.

**Un accompagnateur AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) est obligatoire pour obtenir cette prime.**



## LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

En fonction du lieu de résidence, les collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent participer au financement d'équipements destinés à l'amélioration de l'habitat. Il est recommandé de prendre contact auprès de la **Mairie**, de l'**ANAH**, du **CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale), du **CLIC** (Centre Local d'Information et de Coordination) ou à l'**ADIL** (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) pour prendre connaissance des dispositifs existants et leurs conditions d'éligibilité.

## LES MUTUELLES

Certaines complémentaires santé offrent une prise en charge pour prévenir les chutes et adapter le logement au vieillissement.

## LE PRÊT DE LA CAF

Pour financer l'installation d'un monte-escalier, certaines personnes peuvent bénéficier du Prêt pour l'Amélioration de l'Habitat (PAH) de la CAF.

### Les conditions d'éligibilité

Pour en bénéficier, il faut résider en France, être propriétaire ou locataire, être bénéficiaire d'une prestation familiale et avoir au moins un enfant à charge.

### Le montant du prêt

Le PAH peut couvrir au maximum 80% du montant des dépenses prévues pour vos travaux, dans la limite de 1 067,14 €. Le taux d'intérêt est de 1% et est remboursable sur 3 ans maximum.

## LE PRÊT « ACTION LOGEMENT »

Le prêt " Action Logement " est une aide financière destinée aux personnes travaillant dans une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus. Elle permet aux propriétaires de réaliser des travaux d'amélioration dans leur logement.

Cette aide peut être utilisée pour financer l'installation d'un monte-escalier.

### Le montant du prêt

Le montant du prêt est de 10 000 € maximum à un taux d'intérêt de 1,5%, remboursable sur une durée libre, dans la limite de 10 ans.

## LA FORCE D'UN RÉSEAU

France Accessibilité est un groupement national d'entreprises régionales couvrant l'ensemble du territoire français. Chaque membre du réseau **GIE** s'engage à offrir un service de qualité et de maintenir une réelle proximité avec ses clients. Tous les membres de France Accessibilité partagent les mêmes ambitions :

- ✓ Des produits de qualité au meilleur prix
- ✓ Un service de proximité
- ✓ Une écoute et des conseils personnalisés
- ✓ Des techniciens professionnels



